selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

## Tétraborate de sodium, anhydre

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

**Nom du produit**: Tétraborate de sodium, anhydre

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: ST3800

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

#### Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

## Numéro de téléphone de secours:

#### ChemTel: (24-heures)

- +1(800)255-3924
- +1(813)248-0585 (International)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## Classification de la substance ou du mélange:



## Risque pour la santé

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Toxicité reproductrice catégorie 1B.

Dangers non classés par ailleurs - Poussières combustibles.

Mot signal: Danger

## Mentions additionnelles de danger:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Obtenir des directives précises avant utilisation.

Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

## Autre classification non SGH:

Aucun(e)

## **SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

## Ingrédients:

## Ingrédients:

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

| Tétraborate de sodium, anhydre |                                  |       |  |  |
|--------------------------------|----------------------------------|-------|--|--|
| CAS 1303-96-4                  | Disodium tétraborate décahydrate | 100 % |  |  |
| Pourcentages par poids         |                                  |       |  |  |

#### **SECTION 4: Mesures de premiers soins**

## Description des mesures de premier secours

#### Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

#### Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Rincer la peau avec beaucoup de savon et d'eau courante pendant au moins 15 minutes.

#### Après contact avec les yeux :

Protéger l'□il non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

## Après ingestion:

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

## Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée.

## Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes. Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

## SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

## Agent d'extinction

## Agents d'extinction appropriés:

Utiliser des méthodes d'extinction de feu adaptées aux conditions de l'endroit en question et du milieu environnant. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

#### **Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

#### Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la décomposition et la combustion thermique. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

## **Conseil pour pompiers:**

#### Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Voir Section 8.

## Informations supplémentaires (précautions):

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

#### Tétraborate de sodium, anhydre

constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

## Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Une ventilation normale est suffisante. Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Assurer une ventilation adéquate.

#### **Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA. Balayer et recueillir dans un contenant pour l'élimination. Minimiser la génération de poussière. Toujours appliquer les réglementations locales.

## Référence à d'autres sections: Aucun(e)

## **SECTION 7: Manutention et entreposage**

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se laver les mains après la manipulation. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.

## Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle







#### Paramètres de contrôle:

1303-96-4, Tétraborate de sodium, anhydre, ACGIH VLS MPT 2,0 mg/m3. 1303-96-4, Tétraborate de sodium, anhydre, OSHA LEP MPT 10,0 mg/m3. 1303-96-4, Tétraborate de sodium, anhydre, NIOSH MPT 5,0 mg/m³.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 02.05.2015

## Tétraborate de sodium, anhydre

### Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Une ventilation normale est suffisante. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des évents anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement). Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

**Protection respiratoire:** 

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

**Protection oculaire:** 

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Mesures générales d'hygiène:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

| Apparence (état<br>physique, couleur):   | Cristaux, blancs |   | Non déterminé<br>Non déterminé  |
|--|------------------|---|---------------------------------|
| Odeur :                                  | HOOOOF           | Pression de vapeur à 20 °C:             | Non déterminé                   |
| Seuil d'odeur:                           | Non déterminé    | Densité de la vapeur:                   | Non déterminé                   |
| Valeur pH:                               | 9,2 à 10 g/l     | Densité relative:                       | 1,73 g/cm3 à 25 °C              |
| congélation:                             | 62 °C            | Solubilités:                            | La matière est soluble à l'eau. |
| Point d'ébullition / plage d'ébullition: | Non déterminé    | Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé                   |

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

| Tétraborate de sodium, anhydre      |               |                                      |  |  |
|-------------------------------------|---------------|--------------------------------------|--|--|
| Point d'éclair (creuset fermé):     | Non déterminé | Température d'auto-<br>inflammation: | Non déterminé  |  |
| Taux d'évaporation:                 | Non déterminé | Température de décomposition:        | Non déterminé  |  |
| Inflammabilité (solide,<br>gazeux): | Non déterminé |                                      | a. Cinématique: Non déterminé<br>b. Dynamique: Non déterminé |  |
| Densité à 20°C:                     | Non déterminé |                                      |  |  |

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal. Stable sous des conditions normales.

## **Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

## Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

#### **Conditions à éviter:**

Matériaux incompatibles.

## Matériaux incompatibles:

Ssels métalliques, acides forts et les d'alcaloïdes. Bases fortes. Agents comburants.

## Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de borane. Oxydes de bore. Oxydes de sodium.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## Toxicité aiguë:

#### Dermique:

DL50 Lapin 10 000 mg/kg.

**Toxicité chronique**: Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau**: Aucune information additionnelle.

**Dommages/irritations oculaires sévères**: Aucune information additionnelle. **Sensibilisation respiratoire ou de la peau**: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

#### Toxicité reproductrice:

Présumé toxique pour la reproduction humaine.

## STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

## Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

## Écotoxicité

Poisson., CL50 - Carassius auratus (poisson rouge) - 178 mg/l - 72 heures. Invertébrés, CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 1085 à 1402 mg/l - 48 heures.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

## Tétraborate de sodium, anhydre

Algues, IC50 - Desmodesmus subspicatus (algue vert) - 96 h.

## Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable.

### Potentiel bioaccumulatif:

Ne devrait pas former une bio accumulation.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle. Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

#### **SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

## Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Diluer avec de l'eau et évacuer par les égouts. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Contacter une entreprise agrée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

# US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Non réglementé

**Exception quantité limitée:** Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

**Commentaires:** 

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

**Commentaires:** 

Aucun(e)

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

## États-Unis (É.-U.)

## Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

## Tétraborate de sodium, anhydre

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

1303-96-4 Non réglementé.: non répertorié.

# CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Proposition 65 (Californie):

## Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Canada

## Liste intérieure de substances (DSL) :

1303-96-4 Non réglementé.: non répertorié.

## **SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA**: 1-0-0 **HMIS**: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

## Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.05.2015

| Tétraborate de sodium, anhydre |  |  |  |  |
|--------------------------------|--|--|--|--|
| NPRI                           | Inventaire national des rejets de polluants (Canada).  |  |  |  |
| DOT                            | US Department of Transportation.   |  |  |  |
| IMDG                           | Code maritime international pour les marchandises dangereuses.                                     |  |  |  |
| IATA                           | Association internationale du transport aérien.  |  |  |  |
| GHS                            | Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.                    |  |  |  |
| IATA                           | Association internationale du transport aérien.  |  |  |  |
| ACGIH                          | Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux                                     |  |  |  |
| CAS                            | Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).                              |  |  |  |
| NFPA                           | National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (ÉU.). |  |  |  |
| HMIS                           | Système d'identification des matières dangereuses (ÉU.).   |  |  |  |
| WHMIS                          | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).         |  |  |  |
| DNEL                           | Dérivé, niveau sans effet (REACH).   |  |  |  |